



# ECONEWS



ÉCONOMIE

## PHASING-OUT DU BOUCLIER TARIFAIRE : UN IMPACT CONSIDÉRABLE POUR LES MÉNAGES

Dans son discours sur l'état de la nation, le Premier ministre Luc Frieden a annoncé la suppression des plafonnements des prix énergétiques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à part celui de l'électricité. L'État prendra en charge la moitié de l'augmentation du prix d'électricité prévue pour 2025 et ceci « jusqu'en 2025 ».

Le subventionnement des frais de réseau de gaz, une mesure importante pour alléger la facture de gaz, sera totalement suspendu.

Le STATEC a estimé une hausse du prix de 17% pour le gaz, respectivement de 60% pour l'électricité en 2025 pour une consommation moyenne<sup>1</sup> en cas de levée des boucliers tarifaires et en absence de nouvelles mesures.<sup>2</sup> Après l'annonce du Premier ministre, l'État prendra en charge une augmentation de 30% du prix de l'électricité, ce qui signifie qu'un ménage équipé d'une chaudière à gaz et ayant une consommation moyenne verra sa facture de gaz augmenter de 17% et sa facture d'électricité de 30% en 2025 par rapport à 2024.

Exprimé en valeur monétaire, le prix de l'électricité toutes taxes comprises pour un ménage ayant une consommation moyenne passera de 0,217 €/kWh en 2024 à 0,2815 €/kWh en 2025 si l'État prend en charge la moitié de la hausse. Le prix moyen du gaz toutes taxes comprises augmentera de 0,092 €/kWh en 2024 à 0,108 €/kWh en 2025.<sup>3</sup> **Le coût total supplémentaire pour ce ménage type sera de 670 € en 2025.**

1 Consommation annuelle de 2 426 m<sup>3</sup> de gaz et 4.191 kWh d'électricité.

2 STATEC – Conjoncture Flash : « Deux années difficiles pour la zone euro », février 2024.

3 STATEC – Statnews N° 18 : Préviation d'inflation, mai 2024.



|                                      | Électricité      |               | Gaz             |               |
|--------------------------------------|------------------|---------------|-----------------|---------------|
|                                      | Prix (€/kWh ttc) | Côût (€)      | Prix (€/m³ ttc) | Coût (€)      |
| 2024                                 | 0,217            | 909,45        | 0,9706          | 2 354,68      |
| 2025 (selon annonces discours EdN)   | 0,2815           | 1 179,77      | 1,1356          | 2 754,97      |
| <b>Coûts supplémentaires en 2025</b> |                  | <b>270,32</b> |                 | <b>400,29</b> |

Prévisions prix : STATEC ; Calculs : CSL

Note : Calculs pour une consommation annuelle de 4 191 kWh d'électricité et de 2 426 m³ de gaz.

L'exemple précédent représente un ménage disposant d'un chauffage au gaz. Comme la pompe à chaleur a été financièrement favorisée par l'État durant les dernières années, de nombreux ménages sont davantage touchés par une augmentation du prix de l'électricité. En prenant comme deuxième cas-type un ménage équipé d'une pompe à chaleur, une consommation annuelle d'électricité de 17 000 kWh peut être supposée.<sup>4</sup> Avec une telle consommation d'électricité, **le coût supplémentaire en 2025, avec prise en charge à moitié de la hausse par l'État, s'élève à 1 077 €.**

|   | 2024            | 2025            |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Consommation annuelle d'électricité (kWh)</b>                            | <b>17 000</b>   | <b>17 000</b>   |
| <b>Prix par kWh</b>   | <b>0,18736</b>  | <b>0,14165</b>  |
| Énergie   | 3 185,12        | 2 408,05        |
| Prime   | 48,00           | 48,00           |
| Remise  | -30,00          | -30,00          |
| Réseau  | 1 275,00        | 1 466,25        |
| Redevance   | 181,92          | 181,92          |
| Compensation  | -1 963,50       | 617,10          |
| Taxe  | 17,00           | 17,00           |
| TVA   | 217,08          | 376,67          |
| <b>Total</b>  | <b>2 930,62</b> | <b>5 084,99</b> |
| <b>Total avec prise en charge de la moitié de l'augmentation par l'État</b> | <b>2 930,62</b> | <b>4 007,80</b> |

Calculs : CSL

Note : Tarif 2024 selon simulateur Enovos. Le prix par kWh en 2025 est obtenu en appliquant à la consommation moyenne (4 191 kWh) la hausse de 60% du prix ttc, la contribution au mécanisme de compensation à hauteur de 3,63 centimes EUR/kWh et une hausse de 15% du tarif d'utilisation du réseau (hypothèses STATEC et Direction générale Énergie du ministère de l'Économie).

Notons la baisse de 24,4% du prix d'électricité par kWh. Cependant, la contribution au mécanisme de compensation, négative en 2024 (-11,55 centimes EUR/kWh), deviendra positif en 2025 (3,63 centimes EUR/kWh). Pour ce ménage type, et sans aucune prise en charge par l'État, la contribution au mécanisme de compensation représenterait une lourde charge avec une différence de 2 580 € entre 2024 et 2025. L'augmentation totale de la facture d'électricité pour ce deuxième ménage type ne serait pas de 60%, mais de 73,5%, sans aucune prise en charge par l'État. Cela s'explique par le fait que la consommation d'électricité de 17 000 kWh est nettement plus élevée que la consommation moyenne d'électricité prise en compte par le STATEC dans ses prévisions.<sup>5</sup>

La question se pose si l'État prendra également en charge la moitié des augmentations des factures dépassant les 60%.

Force est de constater que les décisions annoncées lors du discours sur l'état de la nation peuvent avoir un impact différent sur le budget des ménages selon le type de chauffage et de consommation. Pour le deuxième cas-type (pompe à chaleur), les coûts annuels supplémentaires pour l'électricité seront 4 fois plus élevés que pour le premier cas-type (chauffage au gaz), pour lequel il s'ajoutera cependant des coûts supplémentaires dus à la suppression de la prise en charge des frais de réseau de gaz, soit 400 €.

Bien que l'effet sur le pouvoir d'achat puisse varier en fonction de la composition du ménage et des caractéristiques du logement occupé, il est néanmoins certain que tous les clients remarqueront les mesures du phasing-out sur leur facture d'électricité et, selon le cas, de gaz.

4 Simulation selon « Le médiateur national de l'énergie » (<https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profil>) pour un ménage de 4 personnes, vivant dans une maison de 140m².

5 La différence s'explique principalement par la contribution au mécanisme de compensation, calculée en fonction de la consommation d'électricité. Si l'État décide de continuer à plafonner le prix par le biais du mécanisme de compensation, la contribution doit, selon nos calculs, s'élever à -2,24 centimes EUR/kWh en 2025.